



Numéro des dossiers : PC 018 242 22 00007

Date limite d'instruction : -----

Commune : SANCOINS

Documents d'urbanisme applicable :

- Règlement National d'Urbanisme
- Plan d'Occupation des Sols
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal :
zone : A
- Carte Communale

Motif de consultation de la CDPENAF :
art. L 112-1-1° du CRPM

Dérogation à l'urbanisation limitée :
(art. L 142-5 c. urb) : non

Type de saisine de la CDPENAF :
Autosaisine

Demandeur : CS DE SANCOINS représentée par M. DAUMARD François

Nature du projet : La construction d'une centrale photovoltaïque au sol

Adresse du terrain : Lieu-dit : « Varisson » – 18600 - Sancoins

Surface clôturée : 21,6 ha

Surface de la zone photovoltaïque : 8,5 ha

Caractéristiques et justifications de la réalisation du projet par le demandeur :

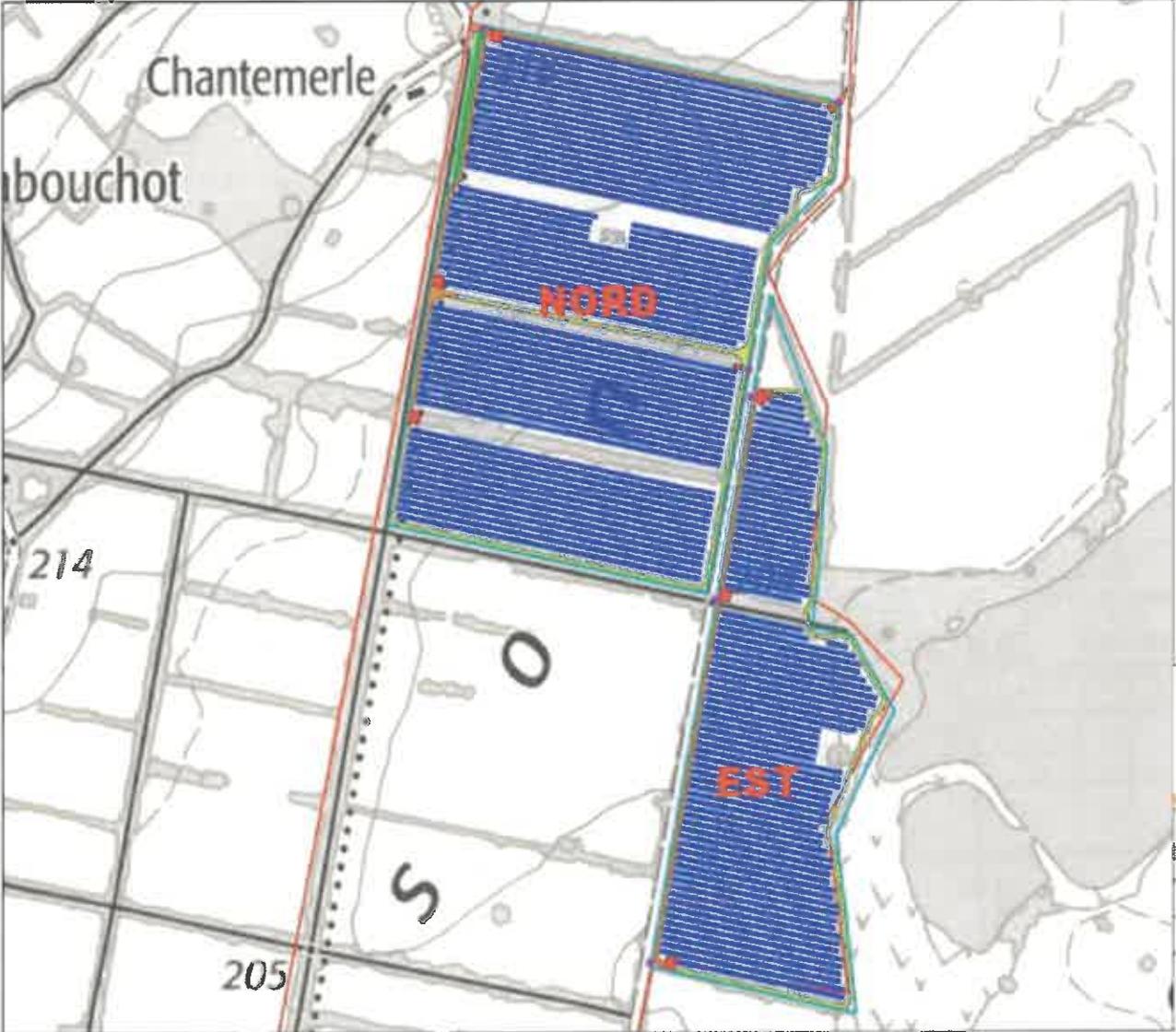
Le projet de la centrale photovoltaïque au sol est concerné par trois unités foncières distinctes.

Ce dossier, correspond à l'unité foncière « Nord », qui se situe sur les parcelles G 260, G 261, G 262, G 263, G 264, G 265, G 266 et G 267 actuellement agricoles et déclarées à la PAC (depuis moins de 10 ans).

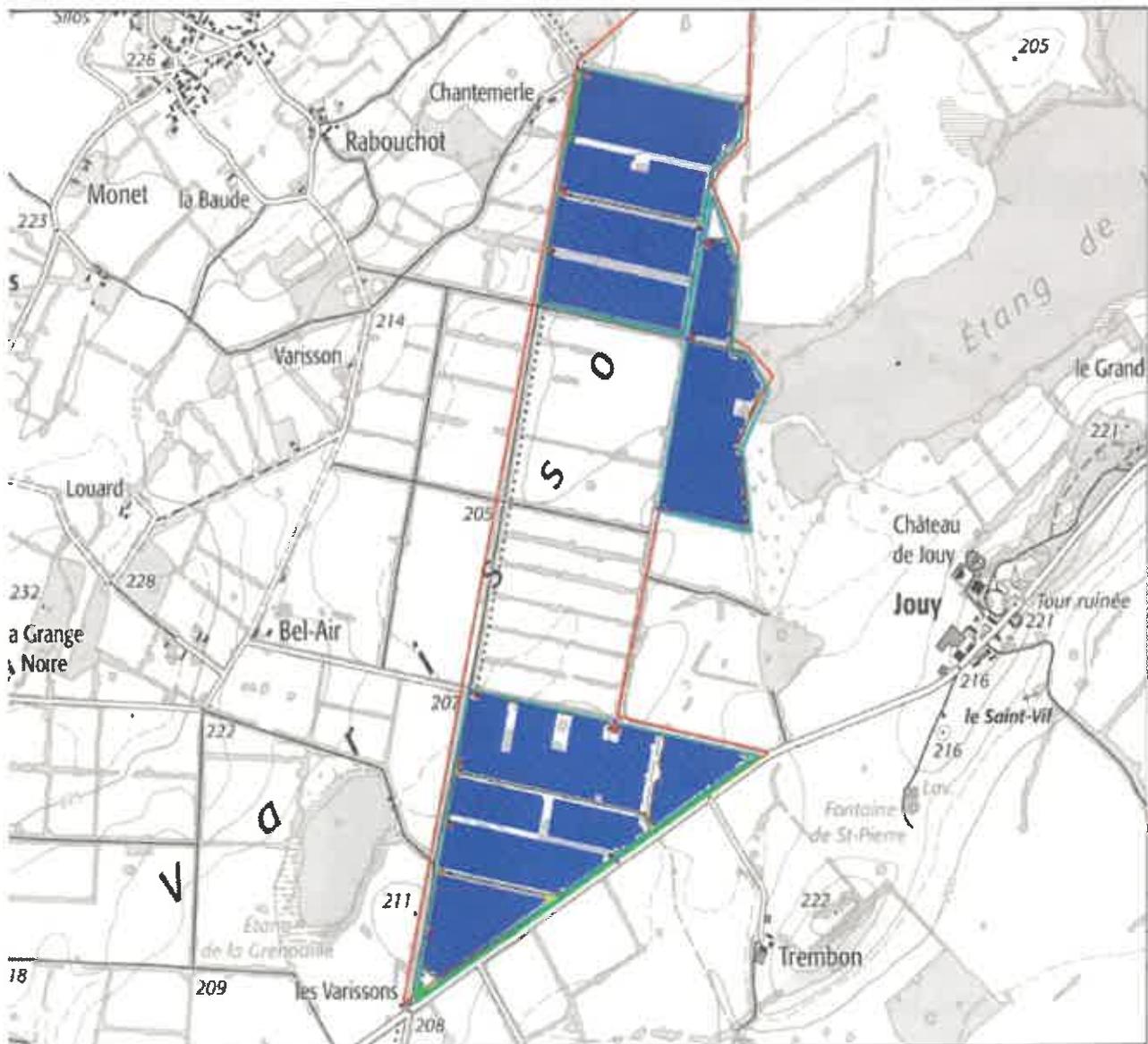
Caractéristiques principales de la centrale photovoltaïque :

Unité foncière	Nord	Est	Sud	Projet global
Énergie primaire	Énergie solaire photovoltaïque			
Technique de production	Panneaux photovoltaïques			
Technologie des modules	Technologie dite « monocristallin » ou « polycristallin »			
Puissance de la centrale envisagée	20,1 MWc	10 MWc	25 MWc	55,1 MWc
Taille du site	21,6 ha clôturés pour 8,5 ha de surface de panneaux (projection au sol des modules à plat)	11,1 ha clôturés pour 4,3 ha de surface de panneaux (projection au sol des modules à plat)	27,9 ha clôturés pour 10,6 ha de surface de panneaux (projection au sol des modules à plat)	60,5 ha clôturés pour 23,4 ha de surface de panneaux (projection au sol des modules à plat)
Estimation de la production d'électricité de la centrale	24 300 MWh/an	12 100 MWh/an	30 200 MWh/an	66 600 MWh/an

PLAN DE MASSE – Zone NORD



LOCALISATION DE LA TOTALITÉ DU PROJET – 3 Unités foncières





Numéro des dossiers : PC 018 242 22 00008

Date limite d'instruction : -----

Commune : SANCOINS

Documents d'urbanisme applicable :

- Règlement National d'Urbanisme
- Plan d'Occupation des Sols
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal :**
zone : **A**
- Carte Communale

Motif de consultation de la CDPENAF :
art. L 112-1-1° du CRPM

Dérogation à l'urbanisation limitée :
(art. L 142-5 c. urb) : non

Type de saisine de la CDPENAF :
Autosaisine

Demandeur : CS DE SANCOINS représentée par M. DAUMARD François

Nature du projet : La construction d'une centrale photovoltaïque au sol

Adresse du terrain : Lieu-dit : « Varisson » – 18600 - Sancoins

Surface clôturée : 27,9 ha

Surface de la zone photovoltaïque : 10,6 ha

Caractéristiques et justifications de la réalisation du projet par le demandeur :

Le projet de la centrale photovoltaïque au sol est concerné par trois unités foncières distinctes.

Ce dossier, correspond à l'unité foncière « Sud », qui se situe sur les parcelles G 238, G 239, G 240, G 241, G 242, G 243, G 244, G 245, G 246 et G 247 actuellement agricoles et déclarées à la PAC (depuis moins de 10 ans).

Caractéristiques principales de la centrale photovoltaïque :

Unité foncière	Nord	Est	Sud	Projet global
Énergie primaire	Énergie solaire photovoltaïque			
Technique de production	Panneaux photovoltaïques			
Technologie des modules	Technologie dite « monocristallin » ou « polycristallin »			
Puissance de la centrale envisagée	20,1 MWc	10 MWc	25 MWc	55,1 MWc
Taille du site	21,6 ha clôturés pour 8,5 ha de surface de panneaux (projection au sol des modules à plat)	11,1 ha clôturés pour 4,3 ha de surface de panneaux (projection au sol des modules à plat)	27,9 ha clôturés pour 10,6 ha de surface de panneaux (projection au sol des modules à plat)	60,5 ha clôturés pour 23,4 ha de surface de panneaux (projection au sol des modules à plat)
Estimation de la production d'électricité de la centrale	24 300 MWh/an	12 100 MWh/an	30 200 MWh/an	66 600 MWh/an

Équivalents consommation électrique	12 200 habitants	6 200 habitants	15 200 habitants	33 600 habitants
CO2 évité à production équivalente ¹	146 tonnes/an	73 tonnes/an	181 tonnes/an	400 tonnes/an
Durée de vie du projet	40 ans			
Type de supports envisagés	Structures fixes sur monopieu battus Les panneaux sont disposés en structures de 14 colonnes de 2 modules et de 7 colonnes de 2 modules			
Nombre de modules	37 590	18 704	46 690	102 984
Hauteur maximale/minimale des structures par rapport au sol adapté à l'activité agricole	3.33 m (max en haut de panneau) / 1.1 m (mini en bas de panneau)			
Espacement intertable adapté à l'activité agricole	4 m			
Locaux techniques	11 postes électriques (livraison/transformation)			
Équipements agricoles installés ou maintenus	couloirs de contention, abreuvoirs, râteliers, clôtures fixes ou mobiles internes, tunnel			

Éléments fournis par la DDT :

Ce projet photovoltaïque a déjà fait l'objet, en décembre, d'un passage en CDPENAF au titre de la compensation collective agricole car situé sur des parcelles agricoles.

Le pétitionnaire prévoit d'accompagner, en tant que mesure de réduction de l'impact du projet, l'implantation de 4 ateliers ovins gérés par les 4 exploitants concernés par le projet.

Pas d'enjeux significatifs environnementaux et forestiers.

La commune de Sancoins fait partie de la Communauté de Communes Les Trois Provinces, dotée d'un PLUi actuellement en vigueur. Le projet se situe en zone A qui autorise ce type d'installation.

Le délai d'instruction du permis de construire commencera à courir dès la réception des conclusions du commissaire enquêteur.

Date de saisine la CDPENAF : 28/02/2023

Avis de la CDPENAF : Favorable à la majorité

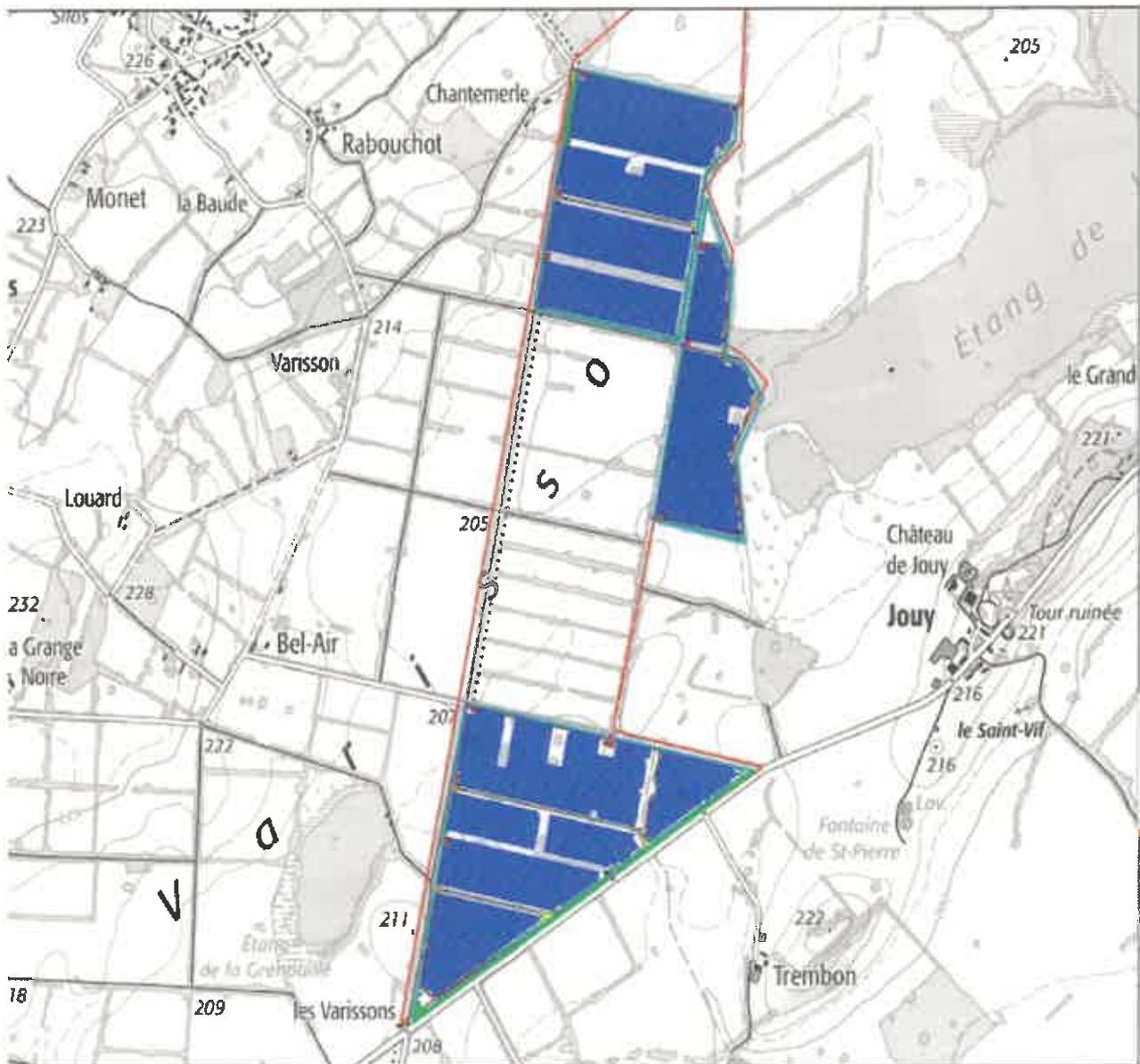
Motivation de l'avis :

le président de la CDPENAF


Yannick PASTOUREAU

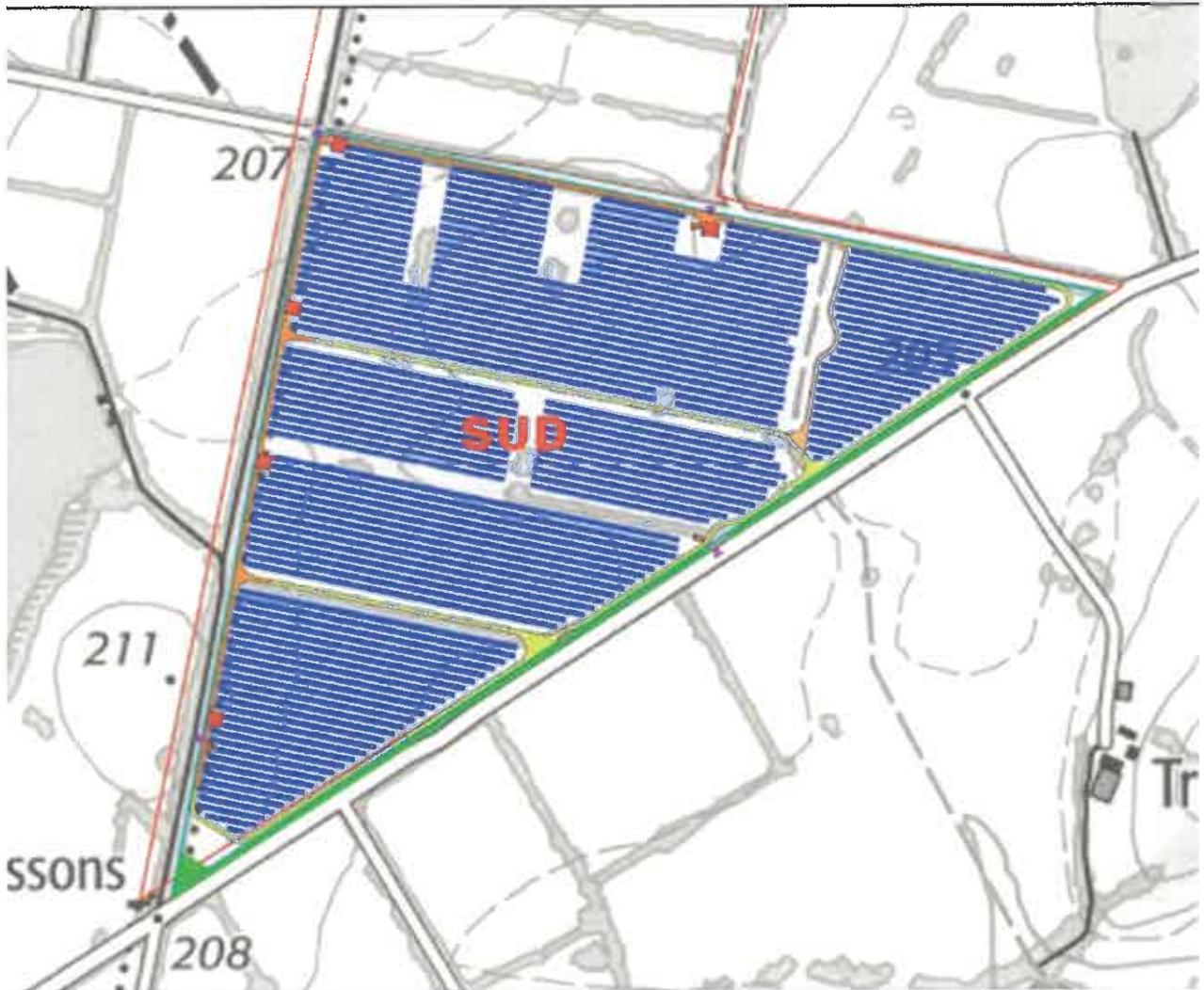
.../...

LOCALISATION DE LA TOTALITÉ DU PROJET – 3 Unités foncières



.../...

PLAN DE MASSE – Zone Sud



Équivalents consommation électrique	12 200 habitants	6 200 habitants	15 200 habitants	33 600 habitants
CO2 évité à production équivalente ¹	146 tonnes/an	73 tonnes/an	181 tonnes/an	400 tonnes/an
Durée de vie du projet	40 ans			
Type de supports envisagés	Structures fixes sur monopieu battus Les panneaux sont disposés en structures de 14 colonnes de 2 modules et de 7 colonnes de 2 modules			
Nombre de modules	37 590	18 704	46 690	102 984
Hauteur maximale/minimale des structures par rapport au sol adapté à l'activité agricole	3.33 m (max en haut de panneau) / 1.1 m (mini en bas de panneau)			
Espacement inter-table adapté à l'activité agricole	4 m			
Locaux techniques	11 postes électriques (livraison/transformation)			
Équipements agricoles installés ou maintenus	couloirs de contention, abreuvoirs, râteliers, clôtures fixes ou mobiles internes, tunnel			

Éléments fournis par la DDT :

Ce projet photovoltaïque a déjà fait l'objet, en décembre, d'un passage en CDPENAF au titre de la compensation collective agricole car situé sur des parcelles agricoles.

Le pétitionnaire prévoit d'accompagner, en tant que mesure de réduction de l'impact du projet, l'implantation de 4 ateliers ovins gérés par les 4 exploitants concernés par le projet.

Pas d'enjeux significatifs environnementaux et forestiers.

La commune de Sancoins fait partie de la Communauté de Communes Les Trois Provinces, dotée d'un PLUi actuellement en vigueur. Le projet se situe en zone A qui autorise ce type d'installation.

Le délai d'instruction du permis de construire commencera à courir dès la réception des conclusions du commissaire enquêteur.

Date de saisine la CDPENAF : 28/02/2023

Avis de la CDPENAF : Favorable à la majorité

Motivation de l'avis :

le président de la CDPENAF

Yannick PASTOUREAU

.../...



**PRÉFET
DU CHER**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Avis de la commission départementale de
préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers – 16/03/2023**

**Direction départementale
des Territoires**



Numéro des dossiers : PC 018 242 22 00009

Date limite d'instruction : _____

Commune : SANCOINS

Documents d'urbanisme applicable :

- Règlement National d'Urbanisme
- Plan d'Occupation des Sols
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal :
zone : A
- Carte Communale

Motif de consultation de la CDPENAF :
art. L 112-1-1° du CRPM

Dérogation à l'urbanisation limitée :
(art. L 142-5 c. urb) : non

Type de saisine de la CDPENAF :
Autosaisine

Demandeur : CS DE SANCOINS représentée par M. DAUMARD François

Nature du projet : La construction d'une centrale photovoltaïque au sol

Adresse du terrain : Lieu-dit : « Varisson » – 18600 – Sancoins

Surface clôturée : 11,1 ha

Surface de la zone photovoltaïque : 4,3 ha

Caractéristiques et justifications de la réalisation du projet par le demandeur :

Le projet de la centrale photovoltaïque au sol est concerné par trois unités foncières distinctes.

Ce dossier, correspond à l'unité foncière « Est », qui se situe sur les parcelles G 271, G 272, G 273, G 274 et G 275 actuellement agricoles et déclarées à la PAC (depuis moins de 10 ans).

Caractéristiques principales de la centrale photovoltaïque :

Unité foncière	Nord	Est	Sud	Projet global
Énergie primaire	Énergie solaire photovoltaïque			
Technique de production	Panneaux photovoltaïques			
Technologie des modules	Technologie dite « monocristallin » ou « polycristallin »			
Puissance de la centrale envisagée	20.1 MWc	10 MWc	25 MWc	55,1 MWc
Taille du site	21.6 ha clôturés pour 8,5 ha de surface de panneaux (projection au sol des modules à plat)	11.1 ha clôturés pour 4.3 ha de surface de panneaux (projection au sol des modules à plat)	27.9 ha clôturés pour 10.6 ha de surface de panneaux (projection au sol des modules à plat)	60.5 ha clôturés pour 23.4 ha de surface de panneaux (projection au sol des modules à plat)
Estimation de la production d'électricité de la centrale	24 300 MWh/an	12 100 MWh/an	30 200 MWh/an	66 600 MWh/an

Équivalents consommation électrique	12 200 habitants	6 200 habitants	15 200 habitants	33 600 habitants
CO2 évité à production équivalente ¹	146 tonnes/an	73 tonnes/an	181 tonnes/an	400 tonnes/an
Durée de vie du projet	40 ans			
Type de supports envisagés	Structures fixes sur monopieu battus Les panneaux sont disposés en structures de 14 colonnes de 2 modules et de 7 colonnes de 2 modules			
Nombre de modules	37 590	18 704	46 690	102 984
Hauteur maximale/minimale des structures par rapport au sol adapté à l'activité agricole	3.33 m (max en haut de panneau) / 1.1 m (mini en bas de panneau)			
Espacement intertable adapté à l'activité agricole	4 m			
Locaux techniques	11 postes électriques (livraison/transformation)			
Équipements agricoles installés ou maintenus	couloirs de contention, abreuvoirs, râteliers, clôtures fixes ou mobiles internes, tunnel			

Éléments fournis par la DDT :

Ce projet photovoltaïque a déjà fait l'objet, en décembre, d'un passage en CDPENAF au titre de la compensation collective agricole car situé sur des parcelles agricoles.

Le pétitionnaire prévoit d'accompagner, en tant que mesure de réduction de l'impact du projet, l'implantation de 4 ateliers ovins gérés par les 4 exploitants concernés par le projet.

La commune de Sancoins fait partie de la Communauté de Communes Les Trois Provinces, dotée d'un PLUi actuellement en vigueur. Le projet se situe en zone A qui autorise ce type d'installation.

Le délai d'instruction du permis de construire commencera à courir dès la réception des conclusions du commissaire enquêteur.

Date de saisine la CDPENAF : 28/02/2023

Avis de la CDPENAF : Défavorable à la majorité

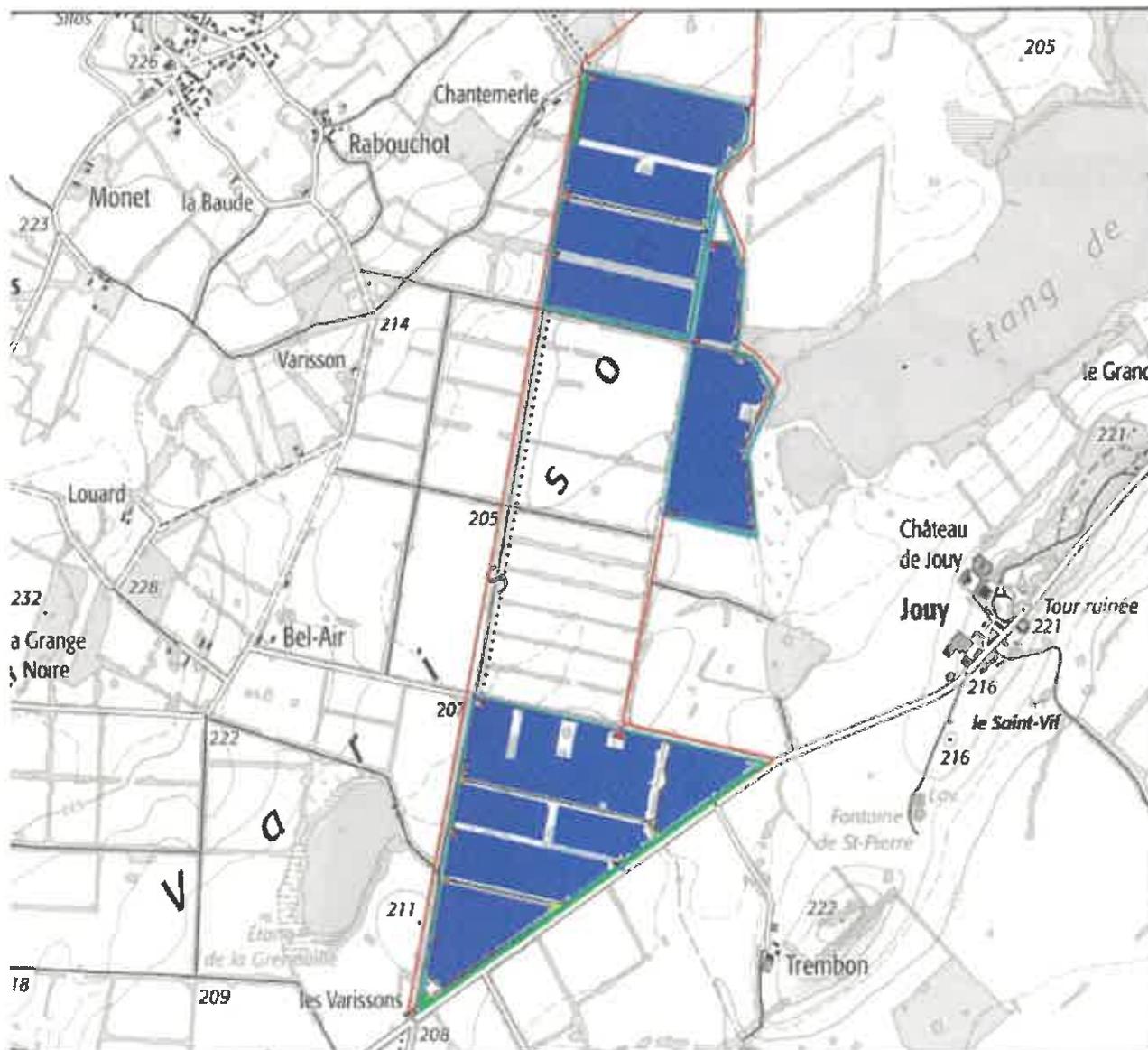
Motivation de l'avis : La commission a rendu un avis défavorable à la majorité considérant que le projet portait atteinte à l'environnement du site (proximité d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique [ZNIEFF] de type I «Etang de Javoulet» à caractère remarquable)

le président de la CDPENAF


Yannick PASTOUREAU

.../...

LOCALISATION DE LA TOTALITÉ DU PROJET – 3 Unités foncières



PLAN DE MASSE – Zone Est

